



Bien immobilier en cas de separation.

Par **yannick**, le **06/09/2008 à 19:33**

bonjour a tous,
voici ma question.
je ne suis pas marié j'ai deux enfants et je possede deux biens immobilier acheté en comun avec ma concubine.
celle ci veut se séparer de moi et veut me laisser tous les biens immobiliers sans aucune contrepartie.
1 ere question : est ce possible ?
si oui suffira t'il simplement de passer devant un notaire ?
merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **07/09/2008 à 18:49**

Bonjour,
Si elle vous laisse les biens, que vous ne lui rachetez pas sa part, ceci équivaut à une donation, avec les droits attachés, qui sont élevés entre non parents, non mariés ou non pacsés.

Par **yannick**, le **07/09/2008 à 19:40**

merci beaucoup